



Département de l'AUDE  
Arrondissement de  
CARCASSONNE

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE RUSTIQUES LUNDI 27 MARS 2017

Date de convocation:  
20-03-2017

Nombre Conseillers :  
en exercice : 10  
présents : 08  
votants : 09

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept mars à dix-huit heures et trente minutes, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal de la commune de RUSTIQUES s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Henri RUFFEL, Premier Adjoint au Maire.

Présents: V. ASTRIE - R. CERCIAT - F. INFANTE - N. JESUPRET - H. MAUFRONT - A. ROMERO - H. RUFFEL - A. VAUJANY formant la majorité des membres en exercice.

Absente :

V. PEREIRA

Absent excusé et pouvoir :

C. MOURLAN donne pouvoir à H. RUFFEL

Secrétaire de séance :

N. JESUPRET désignée conformément à l'article L. 2121-15 du Code

### **Approbation du précédent procès-verbal de séance**

Monsieur le Maire soumet à l'approbation le procès-verbal de la précédente séance du Conseil Municipal, transmis le 20/03/2017.

Approuvé à l'unanimité.

### **Délibérations du Conseil Municipal**

#### **DELCM n°2017-12**

#### **Approbation du Compte administratif 2016 – M14 -**

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent par M. Henri RUFFEL, premier adjoint au maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- 1) Donne acte au Président de la présentation faite du Compte Administratif.
- 2) Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.
- 4) Arrête les résultats définitifs tels que résumés à la présentation générale du compte administratif.
- 5) Déclare que le compte administratif dressé, pour l'exercice 2016 par le Président, n'appelle ni observation ni réserve de sa part

**DELCM n°2017-13****Approbation du Compte de Gestion 2016- M14 – dressé par Alain QUINTANE, receveur**

Le Conseil Municipal :

- après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.
- après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2016.
- après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant.....

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**DELCM n°2017-14****Affectation du résultat**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de M. Henri RUFFEL, premier adjoint, vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2016, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Pour Rappel : Reports

Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure :	-83 682.67€
Excédent reporté de la section de Fonctionnement de l'année antérieure :	0.00€

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (Déficit-001) de la section d'investissement de:	16 543.36€
Un solde d'exécution (Excédent-002) de la section de fonctionnement de :	67 201.21€

Restes à réaliser : Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser : en dépenses pour un montant de : 54 832.00€  
en recettes pour un montant de : 13 800.00€

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 141 258.03€

Le résultat de la section de fonctionnement fait l'objet à l'unanimité d'une affectation par le Conseil Municipal, au maximum en réserve, pour assurer le financement de la section comme suit :

Compte 1068 :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) : **67 201.21€**

Ligne 002 :

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : **0€**

### **DELCM n°2017-15**

#### **Fiscalité-Vote des taux d'imposition 2017**

M. le Premier Adjoint propose à l'assemblée, pour 2017, de ne pas modifier les taux de la taxe d'habitation et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties conformément au tableau ci-après, par application du coefficient de variation proportionnelle des taux d'un montant de 1.000000 :

	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	15.92	15.92
Foncier bâti	32.36	32.36
Foncier non bâti	109.45	109.45

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de voter pour l'année 2017, les taux ci-après :

- Taxe d'habitation : 15.92 %
- Foncier bâti : 32.36 %
- Foncier non bâti : 109.45 %.

### **DELCM n°2017-16**

#### **Budget annexe lotissement l'olivette : reversement de l'excédent 2016 au Budget Principal**

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif du budget annexe lotissement l'Olivette au titre de l'exercice 2016 faisant apparaître un excédent de fonctionnement prévu au budget de clôture 2017, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité décide le reversement de l'excédent au Budget Principal de la commune par l'écriture suivante :

Budget annexe lotissement l'Olivette :

Article 657348 : Subvention commune 307 311,94€

Budget Principal :

Article 7561 : Excédent reversé 307 311,94€

## **DELCM n°2017-17**

### **Approbation du Budget Primitif 2017**

Monsieur le Premier Adjoint présente aux membres du Conseil Municipal le Budget Primitif M14 de 2017.

Ouï cet exposé, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le budget primitif M14 de la commune de Rustiques tel qu'il est présenté et qui s'équilibre comme suit :

Pour le budget principal :

- Section de Fonctionnement : 829 293,00 €
- Section d'Investissement : 264 659,00 €

Pour le budget de clôture du lotissement :

- Section de Fonctionnement : 60 209,00 €
- Section d'Investissement : 367 522,00 €

## **DELCM n°2017-18**

### **Subvention de participation au fonctionnement du SIRP BADENS /RUSTIQUES**

Le Conseil Municipal délibère et à l'unanimité décide d'attribuer au SIRP Badens-Rustiques:

- une subvention de **4 100 euros** pour la participation aux frais de fonctionnement pour l'année 2017, soit 100 euros par élève pour 41 élèves ;
- une subvention de **719.41 euros** pour la participation aux frais de transport scolaire pour l'année 2015-2016.

## **DELCM n°2017-19**

### **Durées d'amortissement des biens**

Monsieur le Premier Adjoint explique à l'assemblée que la dernière délibération du Conseil Municipal sur les durées d'amortissement des biens remonte au 07/04/1997 et concernait la M49.

L'amortissement constitue une opération d'ordre budgétaire qui ne donne pas lieu à encaissement et qui s'assimile à un prélèvement sur la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement. Sont tenues d'amortir les communes de plus de 3500 habitants selon l'article L.2321-2-27° du CGCT.

Les catégories d'immobilisation concernées par l'amortissement figurent dans le tableau ci-après.

<b>Désignation du bien</b>	<b>Durée de l'amortissement</b>
Frais d'études non suivis de réalisation (compte 203)	5 ans
Réalisation documents d'urbanisme (compte 202)	5 ans
Concessions et droits similaires (logiciels, site internet) (compte 205)	5 ans

Subvention d'équipements versées autres groupements (compte 204)	15 ans
--	--------

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- adopte les durées d'amortissements du tableau susmentionné ;
- précise que la méthode d'amortissement retenue est la méthode linéaire.

## **DELCM n°2017-20**

### **Logiciels informatique JVS-MAIRISTEM : évolution de gamme**

Monsieur le Premier Adjoint donne lecture du contrat à passer avec JVS- MAIRISTEM pour une évolution de gamme vers Horizon Villages Cloud, permettant d'anticiper les obligations de dématérialisation (CHORUS PRO, ASAP, GED, COMEDEC,...).

La proposition sur 2 postes informatiques, s'élève à

- pour la première année : 3 818.40€HT part investissement (cession licences-droit accès logithèque) et 570.60€ part fonctionnement (maintenance-assistance-mise à niveau corrective);
- pour les deux autres années : 2 282.40€HT part investissement (cession licences) et 570.60€HT pour la part fonctionnement (maintenance-mise à niveau-assistance) pour 2 postes.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve l'évolution de contrat avec JVS-MAIRISTEM ;
- autorise Monsieur le Premier Adjoint à signer le dit contrat.

## **Questions diverses**

- **Tenue du bureau de vote**

Les conseillers municipaux déterminent les assesseurs titulaires et suppléants pour les élections Présidentielles et définissent le fonctionnement du bureau de vote qui sera à la Maison du Parc.

- **Subvention aux associations**

La commission « association » n'ayant pas eu le temps de se réunir, la décision concernant les subventions municipales aux associations est reportée à la prochaine séance.

- **Point sur le personnel**

- L'agent technique a prolongé son arrêt maladie : le contrat du remplaçant est renouvelé pour un mois.
- Avenant au contrat CUI CAE : les divers chantiers n'étant pas achevés, le temps de travail de cet agent est augmenté à 35h jusqu'au 31 mai 2017 (renouvellement).

- **Transport des séniors**

Henri RUFFEL rappelle à l'assemblée que ce transport du jeudi a été arrêté par la régie des transports (RTCA) en septembre 2016. Les séniors souhaiteraient qu'ils soient maintenus car le TAD (transport à la demande) ne leur convient pas. Il signale à l'assemblée qu'il prendra contact avec M. PROUST le Président de RTCA pour trouver une solution avec lui.

- **Radar de vitesse**

Le Conseil Municipal s'interroge sur l'utilité d'un tel radar dans la commune : il serait sans doute utile sur l'entrée côté Badens. Deux sociétés ont adressé un devis, pour un coût d'environ 1000€ avec batterie solaire.

Véronique ASTRIE conseille de prendre contact avec la Prévention Routière qui peut prêter des radars pédagogiques sur quelques semaines, pour en mesurer l'impact avant d'en acheter un.

- **Repas du 8 mai :**

Les plus de 70 ans seront conviés au repas du 8 mai. Le Conseil Municipal souhaite différentes propositions de traiteur et charge Aline VAUJANY de le choisir.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Vu, le Maire  
*C. MOURLAN*

Le secrétaire de séance  
*N. JESUPRET*